

de Lyon, son confesseur, évêque de Sisteron et docteur en théologie, avec messire Thomas Pascal, docteur régent en l'Université d'Orléans et official du dit lieu pour eux enquérir et besoigner sur ce. Ils quittèrent Lyon le 5 juillet 1505, avec un mandement du Roi leur donnant tous pouvoirs de consulter les procédures faites contre les persécutés. Un messenger du Roi, le chevaucheur Gui de Villars, les précéda dans les villes où ils devaient s'arrêter, et remit aux officiers de la justice royale les lettres missives de Sa Majesté, enjoignant de les aider dans leur mission. Le Parlement de Grenoble mit à la disposition de ces deux délégués toutes les pièces des procès intentés aux Vaudois ; les enquêteurs les firent porter à leur domicile à Grenoble, à l'enseigne du Bœuf, les firent mettre sous les scellés et défendirent d'y toucher parce qu'ils se réservaient de les étudier à leur retour des lieux qu'ils allèrent visiter. Ils allèrent à Gap et reçurent de l'évêque les mêmes communications ; l'archevêque d'Embrun ne résista pas davantage. Les mêmes précautions furent prises par eux pour empêcher le détournement de ces pièces, puis ils se rendirent dans les montagnes, au sein des populations prétendues hérétiques. Laurent Bureau, principal délégué *grand clerc et bon prêcheur*, s'entoura de renseignements sur la vie des Vaudois, fit devant eux de bons sermons et leur déclare tous les articles de la foi catholique. Il les trouva « fermes en la loi divine et croyans en la foi catholique. » Persuadé que les accusations d'hérésie ne couvraient que des intentions spoliatrices, il rapporta à Grenoble les procédures de Gap et d'Embrun, remit toutes les pièces qu'il avait obtenues au sieur Gui de Villars, pour qu'il les fit parvenir secrètement à Lyon où était encore le chancelier ; puis sous prétexte d'aller se reposer pendant quelques jours de ses courses et